



La coopération internationale au service de la croissance verte

TRANSFERT DE TECHNOLOGIE ET COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DE LA RECHERCHE

Assurer une large diffusion des technologies vertes dans des domaines comme l'énergie, les transports et l'élimination des déchets comptera autant que le développement de celles-ci. Les problèmes environnementaux qui ont une dimension planétaire ou internationale peuvent bénéficier de la

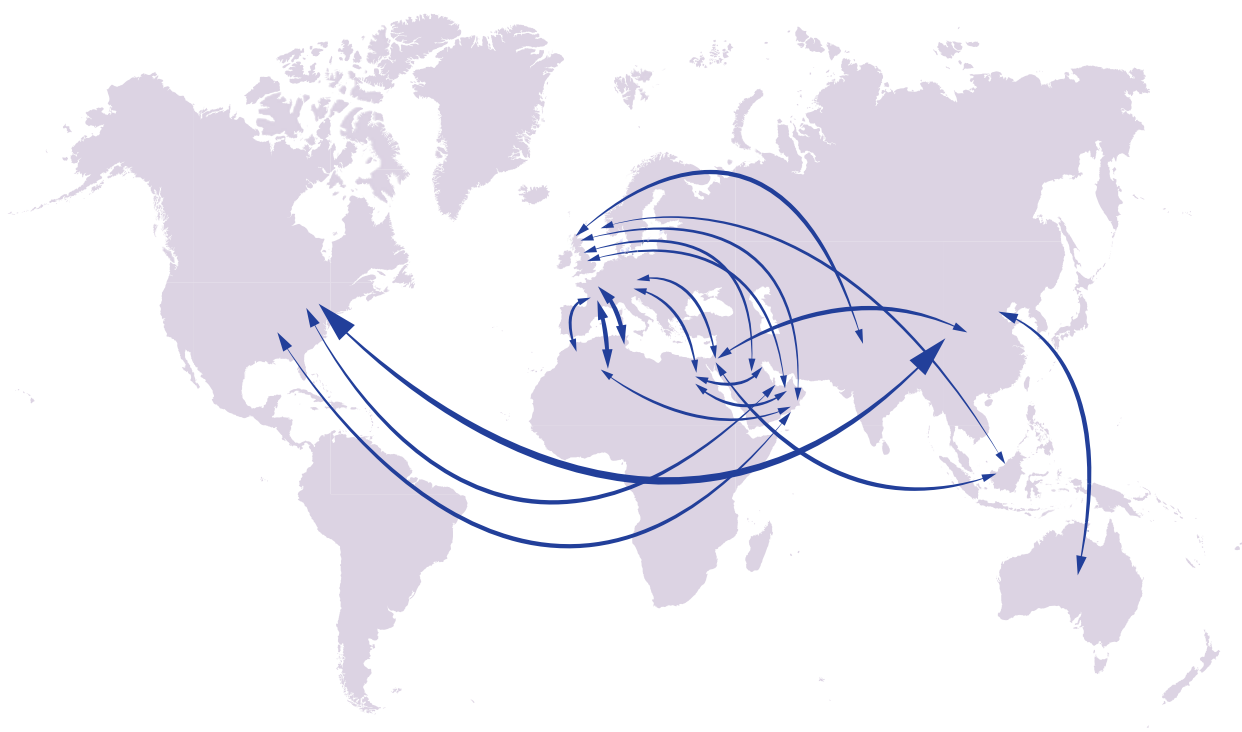
coordination de politiques dépassant l'engagement mutuel de réduire les émissions.

Les travaux de l'OCDE montrent que les transferts de technologies vertes et la diffusion des connaissances à l'échelle internationale ne se produisent pas uniquement entre pays développés. Ces dernières années, les économies émergentes et les pays en développement sont devenus des

destinations et des sources importantes pour les transferts internationaux de technologies liées à la protection de l'environnement et à l'atténuation du changement climatique. De plus en plus, les inventeurs des pays non membres de l'OCDE collaborent avec les inventeurs des pays de l'OCDE à la mise au point de technologies spécifiques. Cependant, il existe un potentiel significatif d'expansion de la diffusion des technologies et

COOPÉRATION INTERNATIONALE EN MATIÈRE DE RECHERCHE DANS LE DOMAINE DES TECHNOLOGIES DU DESSALEMENT

Les relations de collaboration les plus importantes entre auteurs de pays de l'OCDE et de pays non membres de l'OCDE



Note: Le pays source est défini comme étant le pays d'affiliation principale des auteurs.

Source: Calculs de l'OCDE fondés sur des données issues de la base de données SCOPUS. Voir *International Cooperation for Climate Change: A Problem Shared is a Problem Halved* (OCDE, à paraître).

connaissances environnementales Nord-Sud, et aussi d'échanges Sud-Sud.

Les mesures prises par les pays en développement pour mettre en place des politiques qui limitent les émissions seront essentielles pour encourager une plus large diffusion internationale des technologies vertes. L'absence de politique stricte en matière d'environnement dans les pays en développement n'est toutefois pas la seule raison qui explique les faibles taux de diffusion de ces technologies. Des facteurs plus généraux comme le manque de ressources financières, l'ouverture aux échanges et aux investissements directs étrangers, l'état de droit et la qualité du système de droits de propriété intellectuelle contribuent également à expliquer pourquoi la diffusion technologique se concentre dans les pays industrialisés. Cependant, le facteur le plus important est sans conteste la capacité nationale d'innovation (ou d'assimilation). **Plus le niveau du capital humain national est**

élevé, plus sont importantes la diffusion et l'adoption des technologies disponibles sur les marchés internationaux. Cela illustre l'importance des politiques d'enseignement et de renforcement des capacités s'inscrivant dans le long terme dans les domaines techniques et scientifiques qui sous-tendent l'innovation « verte ».

La collaboration internationale dans le domaine de la recherche est l'un des principaux moyens d'accroître la capacité nationale d'innovation. De fait, il est intéressant de constater que si une grande partie de la coopération internationale en matière de recherche s'opère entre les économies de l'OCDE, certains pays en développement commencent à être des partenaires importants pour la recherche. La carte montre la fréquence avec laquelle les chercheurs de pays de l'OCDE et de pays hors zone OCDE rédigent ensemble des documents scientifiques dans le domaine du dessalement.

Les accords internationaux axés sur la technologie peuvent jouer un rôle important en encourageant la coopération et les données indiquent que les pays émergents sont susceptibles de collaborer davantage dans le domaine de la mise au point de technologies d'atténuation du changement climatique plutôt que dans d'autres secteurs. Les « contrats d'exécution » de l'AIE jouent un rôle important en incitant les inventeurs de différents pays à coopérer au développement de technologies concernant l'énergie solaire et l'énergie éolienne, le captage et le stockage du carbone et le stockage de l'énergie, et bon nombre de pays émergents jouent un rôle de plus en plus important dans ces accords.

Pour en savoir plus

www.oecd.org/environnement/innovation

www.oecd.org/sti/innovation/green

International Cooperation for Climate Change: A Problem Shared is a Problem Halved (OCDE, document de travail à paraître)

Energy and Climate Policy and Innovation: Bending the Technological Trajectory, Études de l'OCDE sur l'innovation environnementale (OCDE, 2012)

International Technology Agreements for Climate Change: Analysis Based on Co-Invention Data, Documents de travail de l'OCDE sur l'environnement, n° 42 (OCDE, 2012)

Invention et transfert de technologies environnementales, Études de l'OCDE sur l'innovation environnementale (OCDE, 2011)



RÉDUIRE LES OBSTACLES AUX ÉCHANGES DE BIENS ET SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

Pour verdir la croissance, il faudra disposer de nombreux biens et services afin de permettre aux usines et aux bâtiments d'utiliser l'énergie de façon plus efficiente, de réduire la pollution de l'air et de l'eau, d'assurer la transition vers des usages plus durables de l'énergie, d'assurer l'assainissement et de fournir une eau potable propre. On pourra se procurer localement bon nombre de ces biens et services, mais certains ne seront disponibles, ou disponibles à un moindre coût, qu'auprès de fournisseurs étrangers.

Les échanges de biens et de services environnementaux vont souvent de pair. Par exemple, les échanges se développent rapidement dans le domaine du suivi des services et de la réparation, voire du pilotage à distance, d'installations de production d'énergies renouvelables, comme les turbines à vent et les unités de production de biogaz.

- À un moment donné au cours des négociations sur la libéralisation des échanges de biens environnementaux à l'OMC, plus de 400 produits ont été proposés par les États membres pour figurer sur une liste des biens environnementaux.

Les échanges peuvent contribuer à la protection de l'environnement à la fois en favorisant une utilisation plus économe des ressources et en servant d'intermédiaires pour le transfert de technologies vertes. La volonté au sein de la communauté internationale de réduire les obstacles aux échanges de biens et services environnementaux semble grandir. L'OCDE s'est employée à apporter sa contribution aux efforts entrepris par l'OMC, l'APEC et les fédérations d'ONG. A l'heure actuelle cependant, les obstacles aux échanges réduisent encore la qualité des intrants indispensables et ils en renchérissent l'offre, ce qui a pour effet de rendre plus difficile la poursuite sur la voie de la croissance verte.

Pour en savoir plus

www.oecd.org/echanges/env

Mesures commerciales visant les procédés et méthodes de production dans le contexte de l'atténuation du changement climatique, Documents de travail de l'OCDE sur les échanges et l'environnement n° 2011/04 (OCDE, 2011)

Trade in Services Related to Climate Change: An Exploratory Analysis, Documents de travail de l'OCDE sur les échanges et l'environnement, n° 2011/03 (OCDE, 2011)

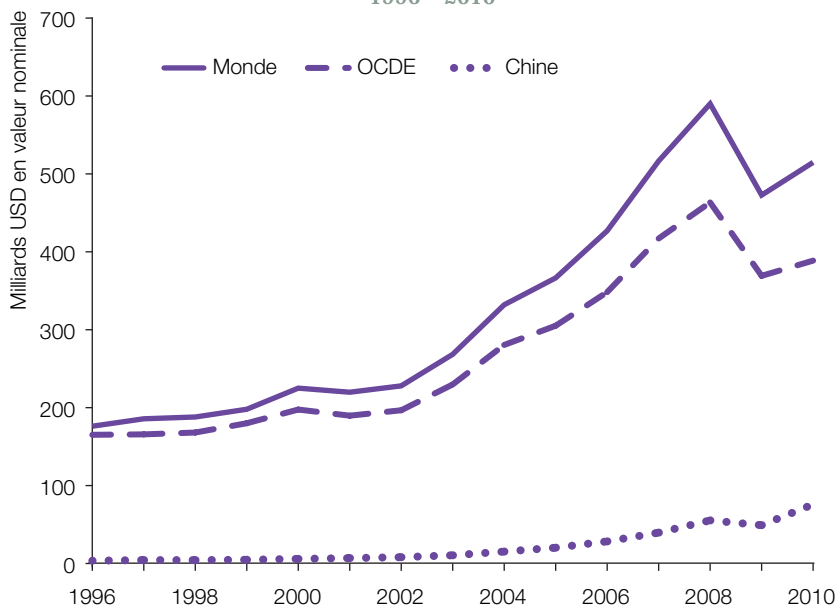
Facilitating Trade in Selected Climate Change Mitigation Technologies in the Energy Supply, Buildings, and Industry Sectors, Documents de travail de l'OCDE sur les échanges et l'environnement, n° 2009/02 (OCDE, 2009)

Il est relativement aisé de réduire ou de supprimer les tarifs à l'importation de biens environnementaux avec un soutien politique approprié. Toutefois, nombre de barrières aux échanges de biens et services environnementaux sont des obstacles non tarifaires et nécessitent des consultations et une coordination plus fréquentes entre les pays concernés. Les exigences de contenu local par exemple sont imposées aux producteurs ou aux investisseurs — souvent dans le cadre de subventions, de dégrèvements fiscaux ou

de marchés publics — et précisent la part minimum de biens ou services associés à un projet qui doivent être fournis localement. Ces obligations sont apparues dans plusieurs pays, ou leurs provinces, notamment en liaison avec l'énergie renouvelable. L'OCDE travaille actuellement à réunir des éléments d'information sur la fréquence de ces dispositions et d'autres mesures nationales d'incitation et à expliquer leurs effets sur la production, la consommation et les échanges des biens concernés.

Entre 1996 et 2010, les échanges mondiaux de biens environnementaux, tels que définis par la liste dressée par l'OCDE à la fin des années 90, ont triplé en valeur nominale. Au cours de la même période, la part des pays non membres de l'OCDE dans ces échanges a été multipliée par quatre, passant de 6 à 24 %.

COMMERCE MONDIAL DE BIENS ENVIRONNEMENTAUX
1996 - 2010



Note: L'expression « biens environnementaux » renvoie aux biens figurant sur la liste donnée à titre indicatif par l'OCDE dans *Biens et services environnementaux : les avantages d'une libéralisation accrue du commerce mondial* (OCDE, 2001).

Source: OCDE à partir de données de l'OMC sur les échanges.

GARANTIR LA LIBERTÉ D'INVESTISSEMENT ET PRÉVENIR LE PROTECTIONNISME

L'investissement international constitue une source de financement essentielle et un puissant vecteur d'innovation et de transfert de technologies à l'appui des efforts déployés par les pays pour faire face au changement climatique et promouvoir la croissance verte.

La Table ronde sur la liberté d'investissement (TRLI) organisée par l'OCDE et réunissant les représentants de quelque 50 gouvernements du monde a rendu publique une déclaration intitulée « Faire de la liberté d'investissement un vecteur de croissance verte » qui souligne la nécessité pour les gouvernements de continuer de suivre de près leurs pratiques en matière d'accords d'investissement au regard de leurs objectifs environnementaux. Il importe aussi que les nouvelles mesures de politique de l'environnement respectent les grands principes du droit international, notamment la non-discrimination (créant des conditions d'égalité pour tous les investisseurs, nationaux et internationaux). L'arbitrage en matière d'investissement international joue un rôle de plus en plus grand dans la résolution des différends où entrent en ligne de compte des questions d'environnement, ce qui confère une responsabilité particulière aux milieux chargés des politiques d'investissement qui doivent assurer l'intégrité et la compétence des tribunaux arbitraux et améliorer leur transparence.

La Table ronde sur la liberté d'investissement se penche aussi sur la crainte exprimée par certains pays que les tenants du protectionnisme ne récupèrent le débat sur l'action en faveur de la croissance verte. Toutefois, **à ce jour, aucun des 42 pays qui signalent régulièrement à la Table ronde les mesures qu'ils adoptent en matière d'investissement n'a fait état de dispositions entraînant une discrimination ouverte à l'encontre des investisseurs non résidents ou étrangers en rapport avec la politique de l'environnement. La vigilance est**



néanmoins de rigueur. Certaines mesures de politique environnementale qui semblent neutres peuvent entraîner une discrimination *de facto* ou créer des obstacles aux échanges qui freineront le développement. Certaines aides publiques liées à l'environnement (subventions, garanties de prêts ou injections de capital au bénéfice d'entreprises particulières, par exemple) peuvent potentiellement présenter des risques pour la concurrence.

La Table ronde continuera de suivre de près les mesures visant l'investissement pour veiller à ce qu'elles ne servent pas un protectionnisme déguisé. Dans le cadre de son suivi général des mesures relatives à l'investissement, la Table ronde invite les États à indiquer si les affaires d'arbitrage dans le cadre d'accords d'investissement ont un impact sur la politique de l'environnement.

Pour en savoir plus

www.oecd.org/daf/investment/foi

Faire de la liberté d'investissement un vecteur de croissance verte, Table ronde sur la liberté d'investissement (OCDE, 2011)

Defining and Measuring Green FDI: An Exploratory Review of Existing Work and Evidence, Documents de travail de l'OCDE sur l'investissement international, n° 2011/02 (OCDE, 2011)

Stocktaking of Domestic Greenhouse Gas Emission Reporting Schemes, (OCDE, document de travail à paraître)



Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont des recommandations que les gouvernements adressent aux entreprises multinationales. Ils contiennent des lignes directrices et des normes non contraignantes destinées à favoriser une conduite responsable de la part des entreprises.

Les Principes directeurs encouragent les pratiques de communication portant sur des domaines où les normes d'information sont encore en train d'évoluer (par exemple, données sociales, informations environnementales ou informations concernant les risques). C'est le cas en particulier pour les émissions de gaz à effet de serre. Compte tenu de la demande accrue pour la publication d'informations non financières par les entreprises, l'OCDE est en train de faire le point sur les dispositifs publics visant à promouvoir la communication d'informations sur les émissions de gaz à effet de serre par les entreprises, en vue de recenser les avantages et les problèmes connexes pour les gouvernements, les entreprises et les investisseurs.

www.oecd.org/daf/investment/principesdirecteurs

L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT AU SERVICE D'UNE CROISSANCE VERTE ET D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'aide publique au développement (APD) joue un rôle important dans les domaines où les apports du secteur privé sont faibles comme le renforcement des capacités humaines et institutionnelles — afin de créer des conditions propices à la croissance verte. Les pays de l'OCDE constituent les principaux pays donateurs et ils œuvrent au côté des pays partenaires en développement en vue de déterminer comment l'APD peut favoriser au mieux leur propre développement durable.

La gestion durable des ressources naturelles est désormais l'un des aspects prioritaires de nombreux programmes d'aide bilatérale, et des études d'impact sur l'environnement sont couramment exigées pour tous les projets d'infrastructure importants financés par l'aide dans les pays en développement. En outre, l'aide peut effectivement contribuer à éviter le maintien d'infrastructures à forte intensité de carbone et bien souvent à mobiliser des investissements privés dans ces domaines.

- En 2010, les donateurs de l'OCDE ont alloué environ 3 milliards USD au transport ferroviaire qui devrait potentiellement réduire la demande de transport privé et les émissions de gaz à effet de serre connexes.

La contribution de l'APD à une croissance verte dans les pays en développement peut aussi être accrue en veillant à ce que les effets du changement climatique et les risques de catastrophe soient systématiquement pris en compte dans les investissements publics financés par l'aide. De la même façon, l'aide axée sur la lutte contre la pauvreté doit favoriser la sécurité des moyens de subsistance et leur résilience face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement. L'APD doit viser à accompagner les grandes

mutations en matière de développement, comme l'urbanisation, lorsque l'échelle des investissements nécessaires est importante et que la viabilité de leur planification est essentielle pour promouvoir la croissance verte.

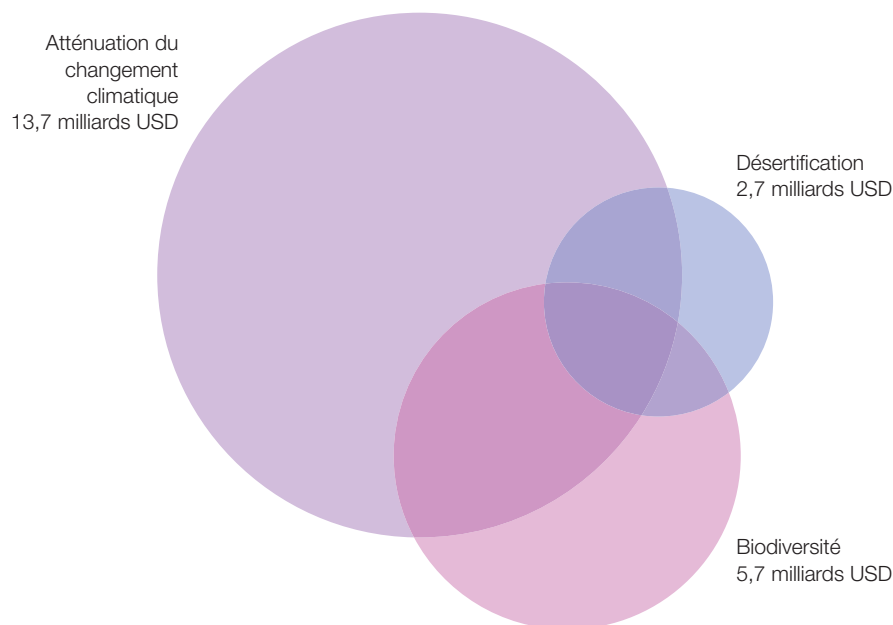
- L'APD en faveur des énergies renouvelables a récemment dépassé l'APD destinée aux énergies non renouvelables.

L'OCDE a tiré des leçons de l'amélioration de l'efficacité de l'aide au développement et s'efforce de les appliquer au financement climatique. Celui-ci devrait augmenter considérablement pour atteindre un montant de



100 milliards USD par an d'ici 2020. Il s'agit notamment de veiller à l'efficacité de l'acheminement de ce type de financement et d'utiliser les ressources financières non seulement pour accroître l'impact des mesures en faveur de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à celui-ci mais aussi pour obtenir des résultats sur le plan du développement et faire reculer la pauvreté.

ACTIVITÉS D'AIDE CIBLÉES SUR LES TROIS CONVENTIONS DE RIO Moyenne des engagements des membres du Comité d'aide au développement (CAD) pour 2009-2010, prix constants de 2010



Source: Système de notification des pays créanciers OCDE- CAD (SNPC)

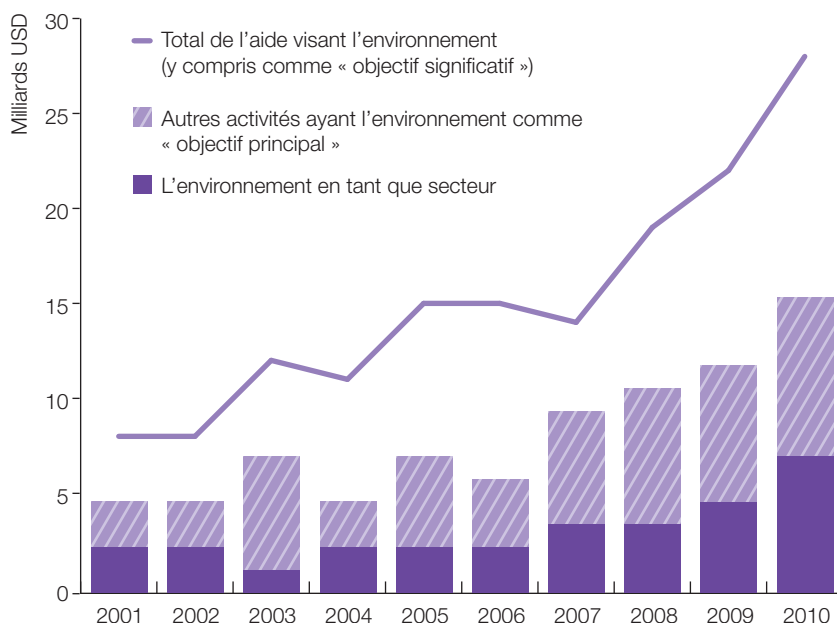
L'OCDE collecte des données sur les apports d'aide en faveur des principaux secteurs liés à la croissance verte et au développement durable tels que l'énergie, l'eau, l'agriculture et l'exploitation forestière. Elle suit également l'aide à l'appui de l'environnement depuis une vingtaine d'années, et l'aide axée sur les trois conventions de Rio sur la biodiversité, la désertification et le changement climatique depuis 2000.

www.oecd.org/cad/stats/conventionsrio

L'APD bilatérale destinée à la protection environnementale générale des membres du CAD est passée de 1,9 milliard USD en 2001–2002 à 5,1 milliards USD en 2010.

L'aide en faveur d'autres activités portant sur la durabilité environnementale est passée de 5,8 milliards USD à 20,3 milliards USD en 2010.

L'AIDE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT Engagements des membres du CAD 2001-2010, prix constants de 2009



Source: Système de notification des pays créanciers OCDE- CAD (SNPC).



PROMOUVOIR LE PARTAGE DES CONNAISSANCES

L'OCDE s'est associée avec le Global Green Growth Institute, le PNUE et la Banque mondiale pour créer la plate-forme de connaissances sur la croissance verte (GGKP). Lancée en janvier 2012, la GGKP est une plate-forme internationale de partage des connaissances qui recense les principales lacunes de la théorie et des pratiques en matière de croissance verte et d'économie verte, et vise à y remédier. Elle a pour objet de fournir aux praticiens et aux décideurs de meilleurs outils pour stimuler la croissance économique et mettre en œuvre un développement durable, y compris les engagements qui se dégagent de Rio+20.

L'ensemble des activités de partage des connaissances et de recherche de la plate-forme de connaissances sur la croissance verte (GGKP) est fondé sur l'idée que le train de mesures visant la croissance verte et l'économie verte varie selon les situations

nationales, ce qui nécessite un ensemble d'options et de boîtes à outils diverses. Ces activités viseront à améliorer l'élaboration des politiques économiques mondiales, nationales et locales dans le monde en fournissant des analyses rigoureuses et pertinentes sur les synergies entre l'économie et l'environnement et les arbitrages à opérer. La plateforme GGKP complètera les autres efforts entrepris en mettant l'accent sur les instruments qui donnent lieu à des co-avantages environnementaux au niveau local tout en stimulant la croissance, fournissant aux gouvernements un ensemble convaincant d'incitations.



www.greengrowthknowledge.org

Pour en savoir plus

www.oecd.org/cad/croissanceverte

Coopération pour le développement : rapport 2012 (OCDE, à paraître)

L'évaluation environnementale stratégique dans la coopération pour le développement : Panorama des expériences récentes (OCDE, 2012)

Examen mutuel de l'efficacité du développement en Afrique 2010 : promesses et résultats.

OCDE/Commission économique pour l'Afrique (OCDE, 2011)



Mesure du bien-être et du progrès sur la voie d'une croissance plus verte

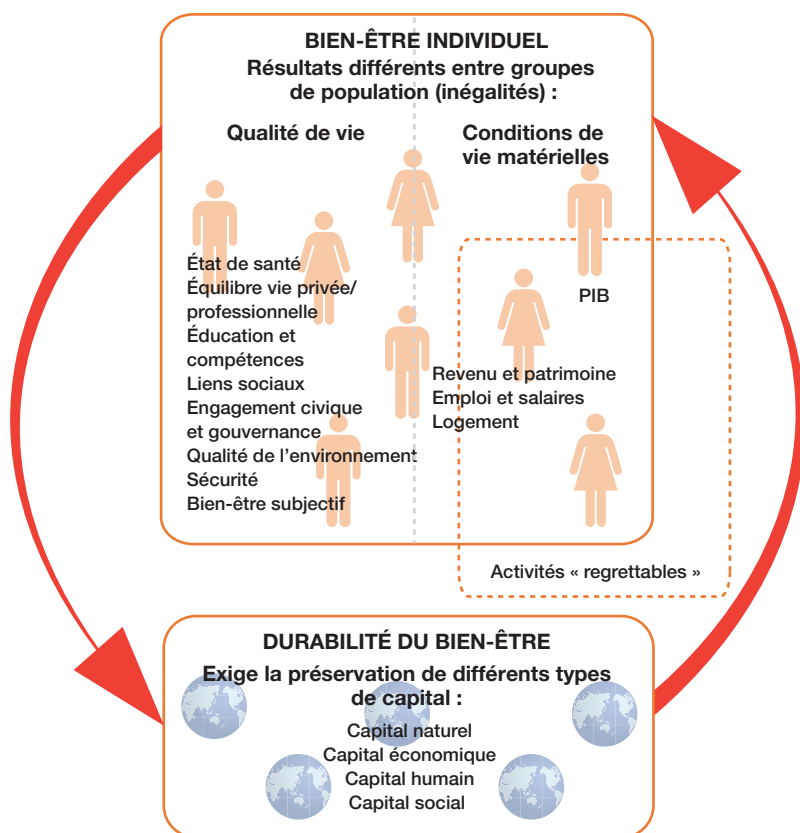
Depuis près de 10 ans, l'OCDE s'intéresse, au-delà du fonctionnement du système économique, aux différentes expériences et conditions de vie des individus et des ménages. Le programme de l'OCDE dans le domaine de la mesure du bien-être et du progrès vise à améliorer et enrichir les mesures statistiques, dans le but de combler les lacunes des statistiques économiques classiques (centrées principalement sur la mesure du volume de l'activité

marchande et des données macro-économiques correspondantes) par des indicateurs qui se rapportent plus directement à la vie des gens. Les travaux consacrés à ce dernier aspect dans le cadre du projet de l'OCDE sur la mesure du progrès s'articulent autour des trois grands axes :

- **Les conditions matérielles**, qui recouvrent les biens et les ressources dont disposent les individus et les

ménages. Pour en améliorer la mesure, l'OCDE a engagé des travaux sur plusieurs aspects : mesure des disparités dans les comptes nationaux ; mesure des services produits par les ménages pour leur propre usage ; analyse et explication des écarts de croissance entre le PIB réel par habitant et le revenu réel des ménages par habitant ; et élaboration d'un cadre intégré pour les revenus, les dépenses et le patrimoine.

CADRE DE L'OCDE DE MESURE DU BIEN-ÊTRE ET DU PROGRÈS



- **La qualité de vie**, qui correspond aux aspects non monétaires qui déterminent les « états et actions » des individus. Les travaux qui y sont consacrés sont tournés principalement vers l'élaboration de lignes directrices concernant la mesure du bien-être subjectif, l'amélioration des indicateurs de qualité de vie environnementale et la mesure de la résilience et de la vulnérabilité.

- **La durabilité**, qui peut être évaluée en examinant l'ensemble des actifs économiques, sociaux et environnementaux importants transmis de la génération actuelle aux générations futures, et en déterminant si ces actifs permettront aux individus de satisfaire leurs propres besoins dans l'avenir. Pour mieux cerner la notion générale de durabilité économique, sociale et environnementale, l'OCDE s'emploie à suivre le stock des principales ressources naturelles, à estimer les émissions de carbone incorporées dans la consommation et à mesurer le capital humain.

Les travaux de l'OCDE sur les indicateurs de la croissance verte constituent un volet essentiel de son programme général de mesure du progrès et du bien-être. Ils visent à compléter le PIB en mesurant et en faisant connaître les progrès réalisés concernant le découplage de la pollution et de la consommation de ressources par rapport à la croissance, ainsi que l'impact de l'activité économique sur les actifs naturels et le bien-être humain. Dans le cas des pays en développement, ces indicateurs peuvent aussi servir à assurer un précieux retour d'information en direction des donneurs internationaux, des institutions financières et des entreprises partenaires.

L'OCDE travaille en étroite coopération avec d'autres organismes compétents pour mettre au point un cadre commun facilement utilisable par tous les pays, compte tenu de leur situation et de leurs capacités. Étant donné la complexité de la croissance verte, qui transcende l'économique, l'environnemental et le social, un seul indicateur permet difficilement de rendre compte des progrès réalisés par rapport aux objectifs définis. Il faut au contraire une série de marqueurs qui identifient les conditions nécessaires à une croissance verte. C'est dans cette optique qu'a été élaboré le cadre de l'OCDE pour la mesure de la croissance verte, instrument puissant permettant de produire un vaste ensemble de données afin d'apporter des réponses à un certain nombre de questions fondamentales :

- la croissance économique est-elle en voie de verdissement ?
- y a-t-il un risque de chocs futurs sur la croissance liés à la dégradation des ressources naturelles ?

- la population profite-t-elle du verdissement de la croissance ?
- le verdissement de l'économie suscite-t-il de nouvelles sources de croissance ?

Le rapport Vers une croissance verte : suivre les progrès – Les indicateurs de l'OCDE, publié en 2011, propose un ensemble de vingt-cinq indicateurs établi sur la base des travaux menés dans les organisations internationales, les pays de l'OCDE et les pays partenaires. Ces indicateurs forment quatre groupes interdépendants correspondant aux principales caractéristiques de la croissance verte.

Pour en savoir plus

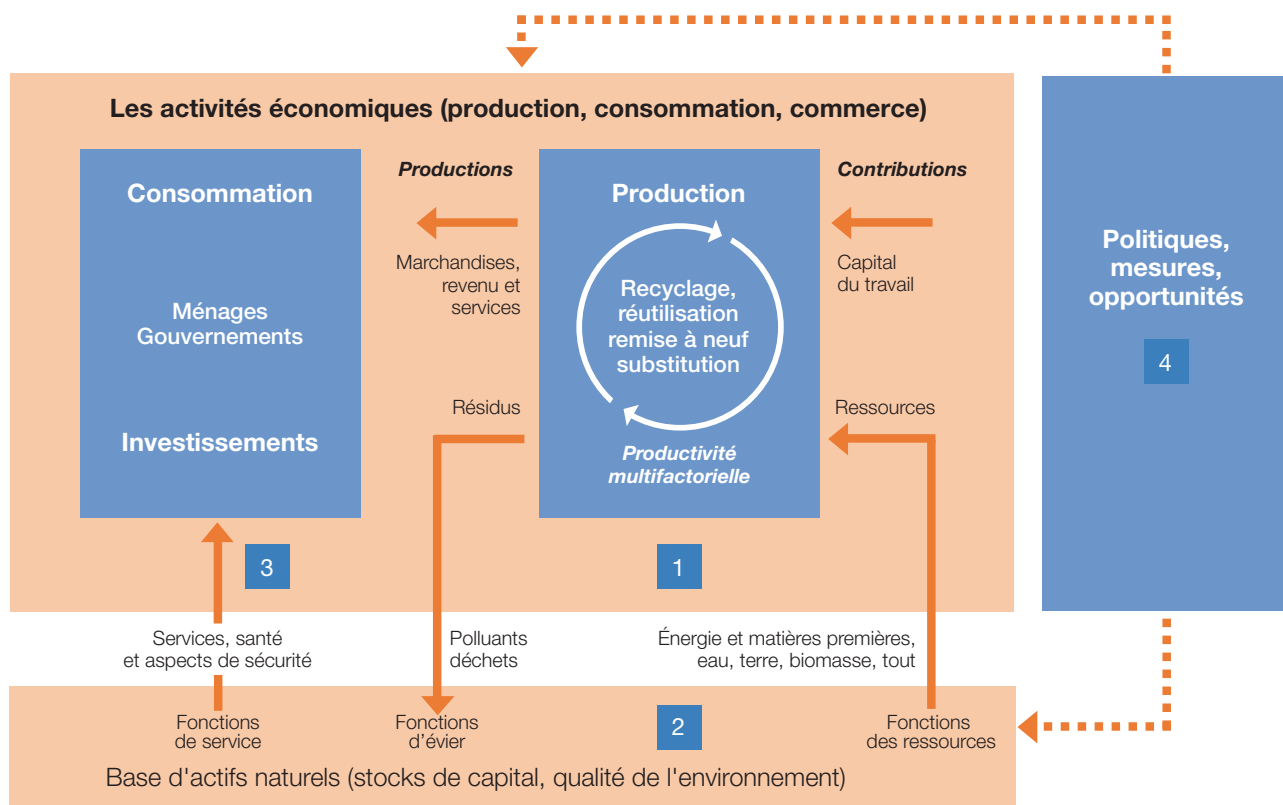
www.oecd.org/mesurerleprogres
oecdbetterlifeindex.org/fr



GROUPES D'INDICATEURS DE LA CROISSANCE VERTE PROPOSÉS ET ASPECTS ABORDÉS

1	La productivité environnementale et des ressources de l'économie	<ul style="list-style-type: none"> Productivité carbone et énergie Productivité des ressources: matières, nutriments, eau Productivité multi-factorielle
2	La base d'actifs naturels	<ul style="list-style-type: none"> Stocks renouvelables : eau, forêts, poissons Stocks non-renouvelables : ressources minérales Biodiversité et écosystèmes
3	La dimension environnementale de la qualité de la vie	<ul style="list-style-type: none"> Santé et risques environnementaux Services environnementaux et aménités
4	Les opportunités économiques et les réponses politiques	<ul style="list-style-type: none"> Technologie et innovation Biens et services environnementaux Flux financiers internationaux Prix et transferts Compétences et formation Règlementations et approches de gestion
Le contexte socio-économique et les caractéristiques de la croissance		<ul style="list-style-type: none"> Croissance et structure économique Productivité et échanges Marchés du travail, éducation et revenus Caractéristiques socio-démographiques

CADRE DE MESURE DE LA CROISSANCE VERTE DE L'OCDE



L'OCDE continuera de collaborer avec les pays pour faire avancer les travaux sur la mesure de la croissance verte,

comblant quelques-unes des lacunes les plus importantes en matière de données et contribuant à la mise en œuvre du système de comptabilité économique et environnementale intégrée dans les domaines pertinents du point de vue de la croissance verte. Les objectifs sont les suivants :

- combler les lacunes dans les données environnementales et économiques au niveau des branches d'activité ;
- développer et améliorer les données physiques sur les principaux stocks et flux d'actifs naturels, notamment en ce qui concerne les terres et les ressources minérales non énergétiques qui sont souvent des intrants essentiels pour la production ;
- améliorer les données physiques afin de contribuer à produire de meilleures analyses des flux de matières ;

- améliorer les données concernant la biodiversité ;

- attribuer des valeurs monétaires aux (modifications des) principaux stocks et flux d'actifs naturels en tenant compte de leur prix et de leur quantité ; même incomplètes et imparfaites, de telles évaluations sont nécessaires pour une comptabilité élargie de la croissance, des bilans plus complets et des mesures du revenu réel corrigé ;

- obtenir des données sur la façon dont les considérations environnementales stimulent l'innovation dans les entreprises ;

- élaborer des indicateurs relatifs à la réglementation environnementale pour compléter ceux relatifs aux instruments économiques ;

- améliorer les mesures tant objectives que subjectives de la qualité de vie, en particulier des

problèmes de santé induits par l'environnement et des coûts qui s'y rapportent, ainsi que celles des perceptions du public.

BASE DE DONNÉES D'INDICATEURS

L'OCDE a récemment mis en place une base de données en ligne contenant certains indicateurs des progrès sur la voie d'une croissance verte, qui est destinée à aider l'élaboration des politiques et à informer l'ensemble des citoyens. Les indicateurs retenus mettent à profit le savoir-faire de l'OCDE en matière de statistiques, d'indicateurs et de mesure du progrès.

Les données portent sur les pays de l'OCDE, ainsi que sur les BRIICS (Brésil, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Chine et Afrique du Sud), l'Argentine et l'Arabie saoudite à partir de 1990.

stats.oecd.org

Parallèlement, l'OCDE, le PNUE et la Banque mondiale collaborent étroitement, y compris avec d'autres institutions comme la Division de statistique des Nations Unies, d'autres organismes des Nations Unies, EUROSTAT et l'Agence européenne pour l'environnement, afin d'élaborer un ensemble commun d'indicateurs essentiels de l'économie verte.

Vers des indicateurs phares de la croissance verte

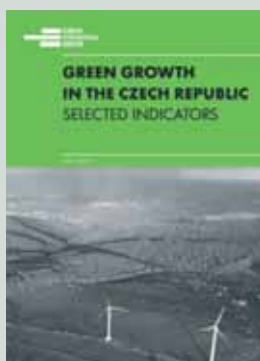
Dans le cadre du suivi de la Stratégie pour une croissance verte, les ministres ont demandé à l'OCDE de définir un petit nombre d'indicateurs phares permettant de suivre les éléments centraux de la croissance verte afin d'étayer les politiques économiques nationales tout en envoyant un message clair aux citoyens et aux responsables de l'action gouvernementale.

À l'issue d'une première réflexion et en concertation avec d'autres initiatives internationales, notamment le PNUE qui travaille sur un cadre d'indicateurs de l'économie verte, six indicateurs sont à l'étude et font l'objet de travaux de développement. Ces indicateurs, qui seront enrichis d'un autre indicateur rendant compte des opportunités économiques et des mesures prises par les pouvoirs publics, sont les suivants :

- Productivité de CO₂ (induite par la demande et induite par la production)
- Productivité des matières non énergétiques par groupe de matières (induite par la demande et induite par la production)
- Productivité multifactorielle compte tenu des services environnementaux
- Indice des stocks de ressources naturelles
- Variation de la couverture terrestre
- Exposition de la population aux particules fines (PM_{2,5})

Les indicateurs de croissance verte de l'OCDE dans la pratique

Des pays comme **la Corée, les Pays-Bas et la République tchèque** ont d'ores et déjà appliqué les indicateurs et le cadre de mesure de la croissance verte de l'OCDE au niveau national pour évaluer leur situation au regard de la croissance verte. Avec le concours de l'OCDE, de la Banque latino-américaine de développement, du Système économique latino-américain et caribéen et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, des travaux sont en cours **au Mexique, en Colombie, au Costa Rica, en Équateur, au Guatemala et au Paraguay** afin de mettre en évidence, par l'application des indicateurs de l'OCDE, les principaux domaines qui appellent une attention particulière au niveau national et les possibilités d'améliorer la conception, le choix et l'efficacité des instruments d'action.



Pour en savoir plus

www.oecd.org/croissanceverte/indicateurs

Vers une croissance verte : suivre les progrès – Les indicateurs de l'OCDE (OCDE, 2011)

Sustainable Manufacturing Toolkit : www.oecd.org/innovation/green/toolkit

Material Resources, Productivity and the Environment (OCDE, à paraître)

Mortality Risk Valuation in Environment, Health and Transport Policies (OCDE, 2012)





Transformations sectorielles

ALIMENTATION, AGRICULTURE ET PÊCHE

Jusqu'ici, le secteur agricole a généralement su répondre à l'impératif d'accroissement de la production, tout d'abord en utilisant de nouvelles superficies puis en intensifiant la production sur les superficies existantes. D'ici à 2050, les prévisions tablent toutefois sur une augmentation d'un tiers de la population mondiale et un doublement de la demande alimentaire. Les exploitants agricoles devront affronter la concurrence de projets d'urbanisation et d'infrastructure pour accéder à de nouvelles terres et à des ressources comme l'eau, et les effets négatifs exercés sur l'environnement par la poursuite de l'intensification pourraient limiter l'amélioration des rendements.

- **Pour nourrir les 9 milliards d'habitants que devrait compter notre planète en 2050, la production alimentaire devra progresser de 70 à 100 % par rapport à aujourd'hui.**
- **L'agriculture représente en moyenne plus de 40 % de la consommation d'eau et de l'utilisation de terres dans les pays de l'OCDE.**

L'agriculture et la pêche ont des incidences significatives sur l'environnement. Le changement climatique se répercutera également sur l'agriculture et la production alimentaire. Pour les responsables de l'action gouvernementale, le défi consistera à assurer la satisfaction des besoins

croissants en aliments et en ressources tout en faisant en sorte que les pressions environnementales et sociales soient réduites au minimum.

- **Dans les pays en développement, l'investissement nécessaire pour satisfaire les besoins alimentaires d'une population en augmentation est estimé à 209 milliards USD par an.**

- **Une élévation de 3-5° C des températures moyennes mondiales aurait vraisemblablement pour conséquences une chute des rendements du maïs et du blé, une perte importante de production pour le porc et le bétail confiné, ainsi qu'une augmentation du stress thermique et de la mortalité chez le bétail.**

Comme le constate l'OCDE dans son étude sur la croissance verte sur le thème **Alimentation et agriculture** (2011), une filière alimentaire plus respectueuse de l'environnement et plus efficace peut contribuer grandement à assurer une croissance durable et la sécurité alimentaire et ouvrir la voie à une atténuation des pressions exercées sur les ressources marines et terrestres. Trois domaines prioritaires sont recensés dans lesquels une action cohérente s'impose :



- Accroître durablement la productivité. Un meilleur rendement d'utilisation des ressources tout au long de la chaîne d'approvisionnement permettra, d'une part, d'augmenter la production par rapport aux moyens mis en œuvre et, d'autre part, de préserver des ressources naturelles limitées et de remédier au gaspillage.
- Faire en sorte que des marchés efficaces envoient les signaux voulus. Des prix qui prennent en compte aussi bien la rareté des ressources naturelles que les incidences positives et négatives du système alimentaire et agricole contribueront au rendement d'utilisation des ressources.
- Instaurer et faire respecter des droits de propriété clairement définis. Les droits de propriété contribuent à assurer une utilisation optimale des ressources, liées en particulier à la mer, aux terres et aux forêts, eu égard aux émissions de gaz à effet de serre et à la qualité de l'air et de l'eau.

www.oecd.org/agriculture/greengrowth

PÊCHE ET AQUACULTURE

À mesure que le capital naturel s'épuise, il devient plus coûteux de lui substituer des technologies et d'autres ressources.

Parmi les stocks de poissons surveillés par la FAO, la moitié environ sont pleinement exploités et un tiers sont surexploités, épuisés ou en voie de reconstitution.

Des pêcheries mal gérées constituent une menace pour l'environnement et la rentabilité. Lorsqu'on laisse les stocks de poissons s'amenuiser au point de passer sous leur niveau de rendement maximum, cela a des conséquences dommageables pour les écosystèmes océaniques, mais aussi pour la rentabilité de l'activité de pêche et sa contribution à l'économie et à l'approvisionnement alimentaire.

Certaines modifications peuvent être soudaines, imprévisibles et irréversibles. À l'image de l'anchois du Pérou, certains stocks de poissons peuvent se remettre d'un effondrement catastrophique, mais ce n'est pas nécessairement le cas, comme en témoignent les stocks de morue de l'Atlantique nord-ouest.

- **Quelque 30 % des stocks halieutiques mondiaux sont surexploités, épuisés ou en voie de reconstitution, et 50 % sont pleinement exploités.**

Les politiques suivies doivent être cohérentes par rapport aux activités extérieures au secteur de la pêche. Par exemple, l'utilisation d'engrais et de pesticides en agriculture peut engendrer des zones mortes, comme celle qui s'étend sur 15 500 à 18 000 kilomètres carrés dans le golfe du Mexique. Le tourisme et le commerce peuvent être en concurrence avec la production halieutique pour l'accès aux infrastructures.

Les principes et les lignes directrices pour la reconstitution des stocks halieutiques présentés par l'OCDE en 2012 traitent de tous ces aspects. Le principal message qui s'en dégage est simple : pour éviter d'avoir à reconstituer les pêcheries,

gérons-les de façon durable et responsable. Les travaux de l'OCDE montrent la nécessité d'une évaluation d'ensemble qui tienne compte des interactions entre la dimension

économique de l'activité de pêche, l'état biologique des stocks, la gestion et la gouvernance.

www.oecd.org/pecheries

Pour en savoir plus

Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO (OCDE, FAO, 2012)

Agricultural Policies for Poverty Reduction (OCDE, 2012)

Alimentation et agriculture. Études de l'OCDE sur la croissance verte (OCDE, 2011)

The Economics of Rebuilding Fisheries (OCDE, 2012)

Les pêcheries : Jusqu'à l'épuisement des stocks ? Les essentiels de l'OCDE (OCDE, 2010)



ÉNERGIE

La hausse de la demande d'énergie et la nécessité de réduire fortement les émissions de CO₂ obligent à revoir en profondeur la façon dont l'énergie est produite, fournie et consommée.

Aujourd'hui, le système énergétique est très dépendant des combustibles fossiles, dont la consommation a été à l'origine de 84 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre en 2009 d'après l'AIE. La demande planétaire d'énergie augmente rapidement sous l'effet de la croissance économique et démographique. C'est vrai notamment dans les grandes économies de marché émergentes, qui représenteront 90 % de l'accroissement de la demande d'énergie jusqu'en 2035. Parallèlement, 1,3 milliard de personnes sont toujours privées d'accès à l'électricité dans le monde.

Aujourd'hui, alors que les pays développés renouvellent leurs infrastructures énergétiques et que les



pays en développement se dotent de nouvelles centrales électriques pour répondre à la hausse de la demande, le moment est propice à la mise en place d'une production énergétique plus verte.

Les analyses de l'AIE montrent que les émissions mondiales de CO₂ liées à l'énergie pourraient être réduites de moitié d'ici à 2050, en faisant appel à des technologies existantes et nouvelles, moyennant des investissements additionnels de 46 000 milliards USD.

La promotion de l'innovation et la création de nouveaux marchés et filières peuvent permettre d'abaisser l'intensité carbone du secteur et de faire progresser l'efficacité énergétique tout en ouvrant de nouvelles perspectives de croissance économique et d'emploi. Il est primordial que les pouvoirs publics mettent en place des conditions cadres propices à stimuler l'investissement privé. **En agissant sans plus attendre, on peut limiter les coûts à long terme.** En revanche, si l'on devait s'abstenir

d'investir dans le secteur énergétique avant 2020, il faudrait par la suite investir 4,3 fois plus pour compenser l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre par la construction d'usines et d'infrastructures à émissions nulles afin de tenir les objectifs à l'horizon 2035 (AIE, 2011).

L'ouvrage **Études de l'OCDE sur la croissance verte : Énergie (2011)**, élaboré conjointement avec l'AIE, met en évidence les défis auxquels sont confrontés les producteurs et les consommateurs d'énergie, les possibilités de les relever par des politiques de croissance verte et les moyens de remodeler l'économie politique de la réforme.

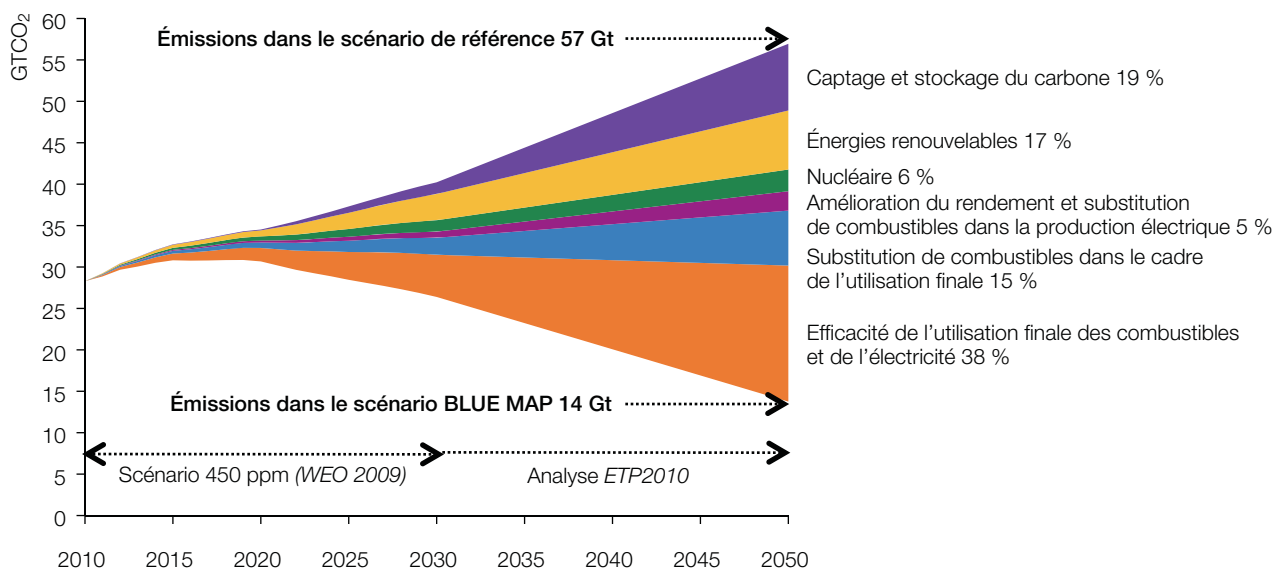


Pour en savoir plus

www.iea.org

World Energy Outlook 2011
(AIE, 2011)

PRINCIPALES TECHNOLOGIES PROPRES À FAVORISER UN SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE SOBRE EN CARBONE À L'HORIZON 2050



Source: Energy Technology Perspectives 2010, AIE.



EAU

Selon les *Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2050*, la demande mondiale en eau devrait augmenter de 55 % entre 2000 et 2050, et les tensions pourraient s'intensifier à mesure que les particuliers, les industries manufacturières, les producteurs d'électricité et d'autres secteurs économiques rivalisent avec l'agriculture pour accéder aux ressources. En 2050, plus de 40 % de la population mondiale devraient vivre dans des bassins hydrographiques soumis à un stress hydrique élevé.

Malgré les progrès réalisés dans l'amélioration de l'accès à des sources d'eau et des services d'assainissement améliorés, **en 2050 plus de 240 millions de personnes devraient demeurer privées d'accès à une source d'eau « améliorée »** — mais pas nécessairement propre à la consommation — et près de 1,4 milliard devraient toujours être dépourvues d'accès à des services d'assainissement de base, essentiellement dans les pays en développement.

- Selon l'Organisation mondiale de la santé, le rapport coût/bénéfice des investissements nécessaires pour remplir les Objectifs du Millénaire pour le développement dans le domaine de l'eau et de l'assainissement pourraient atteindre 1 à 7.

Les politiques de croissance verte dans le secteur de l'eau doivent prendre en compte les problématiques tant de quantité que de qualité, encourager l'innovation liée à l'eau et l'investissement dans les infrastructures vertes, et elles doivent être intégrées avec les politiques dans les secteurs qui ont un impact sur la disponibilité d'eau et sa consommation — notamment

l'agriculture, l'énergie et l'occupation des sols. Un financement durable, une gouvernance efficace et la cohérence des politiques sont indispensables.

Une tarification durable de l'eau et des services liés à l'eau peut attirer l'attention sur la pénurie de la ressource, promouvoir l'efficacité et gérer la demande. Un soutien social ciblé est plus efficace que des tarifs bas (ou l'absence de tarifs) pour combiner investissement dans les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement et accessibilité financière pour les ménages pauvres.

La restauration des flux environnementaux et l'allocation de plus grandes quantités d'eau aux services des bassins hydrographiques contribueront à maintenir les précieux services écosystémiques qu'assurent ces ressources. La suppression des incitations à s'établir ou investir dans des zones inondables peut réduire l'impact des catastrophes liées à l'eau.

Santé et autres dividendes

L'investissement dans l'infrastructure d'approvisionnement en eau et d'assainissement procure d'importants dividendes, notamment dans les bidonvilles urbains où l'eau insalubre et l'absence de services d'assainissement génèrent des coûts sanitaires considérables ainsi que des occasions économiques manquées. Des techniques et des modèles d'entreprises innovants associant le secteur privé seront nécessaires.

L'aide publique à la R-D dans le domaine de l'eau et le renforcement des capacités des utilisateurs se justifient pour améliorer et accroître l'utilisation d'équipements et de techniques adaptés pour traiter les eaux usées et gérer efficacement les flux d'éléments nutritifs

et de ruissellement d'origine agricole. L'expérience montre que le renforcement des capacités des utilisateurs (essentiellement les agriculteurs) dans les économies visées, par le biais de la formation et de l'éducation, peut être encore plus pertinent et efficace que le transfert de technologies.

Un certain nombre d'autres retombées positives sont à attendre, notamment des économies d'énergie ainsi que la réduction des besoins d'investissement et des coûts de fonctionnement et de maintenance. Toutefois, il existe également des risques, notamment de pollution des terres agricoles ou pour la santé. Les travaux de l'OCDE sur l'innovation dans le domaine de l'eau explorent les problématiques économiques et politiques associées à l'utilisation de ressources en eau alternatives et de technologies innovantes, comme les réseaux intelligents de distribution de l'eau.

Pour en savoir plus

www.oecd.org/eau

Meeting the Water Reform Challenge (OCDE, 2012)

Water Quality and Agriculture: Meeting the Policy Challenge (OCDE, 2012)

Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2050 : les conséquences de l'inaction (OCDE, 2012)



TRANSPORT

Le transport a d'importants impacts environnementaux en termes d'émissions de GES, de pollution atmosphérique et de bruit. La part des transports maritimes et aériens dans les émissions totales est moindre que celle du transport routier.

- **Au total, les émissions de CO₂ produites par les transports de marchandises et de voyageurs ensemble, à l'échelle mondiale, seraient multipliées par entre 1,5 et 2,4 entre 2010 et 2050.**

Automobiles

Une forte part des dépenses publiques destinées à stimuler la croissance verte s'est portée sur les véhicules alternatifs, et les voitures électriques en particulier. Certains gouvernements réalisent également des investissements à long terme dans le rail à grande vitesse, pour réduire l'utilisation de l'automobile et le trafic aérien court-courrier.

La priorité devrait être donnée à l'amélioration du rendement énergétique des moteurs traditionnels, par des mesures d'économie de carburant et des normes d'émissions de CO₂, et par des incitations économiques telles que le bonus-malus écologique, avant d'introduire progressivement des technologies de remplacement. La gestion de la congestion est au cœur du transport durable.

- **Le dispositif de péage urbain mis en place à Londres s'est traduit par une augmentation de 6 % de la fréquentation des autobus pendant les périodes payantes et a procuré 148 millions GBP en 2009-10 à investir dans l'amélioration des transports.**

Rail

Le rail à grande vitesse peut rivaliser efficacement avec la voiture particulière et le transport aérien sur des distances jusqu'à 1 000 kilomètres, quand le trafic est dense. L'investissement dans le rail à grande vitesse réduira sans doute les émissions de GES liées au transport mais

la réduction est faible et il pourrait falloir des décennies avant que soient compensées les émissions produites par la construction. Les retombées économiques du rail à grande vitesse, notamment pour stimuler l'emploi local, peuvent être significatives, mais elles devraient être évaluées de près.

Transport maritime

Les réglementations et la sensibilisation par une action à la fois internationale et territoriale et la poursuite de l'élaboration d'indicateurs des performances environnementales des réseaux mondiaux de chaînes d'approvisionnement peuvent créer des incitations de marché pour des transports maritimes moins polluants.

Aviation

L'investissement dans les technologies d'amélioration du rendement énergétique des moteurs et le renouvellement des flottes conditionneront dans une large mesure l'impact environnemental du transport aérien. Les prix du carburant, la fiscalité et les politiques réglementaires influenceront sur la composition de la flotte. Un système d'échange de droits d'émissions accepté au plan international serait plus efficace que des

taxes sur les ventes de billets d'avion. Une meilleure gestion de l'espace aérien contribuera également à réduire à la fois les émissions et les nuisances sonores.

Arbitrages

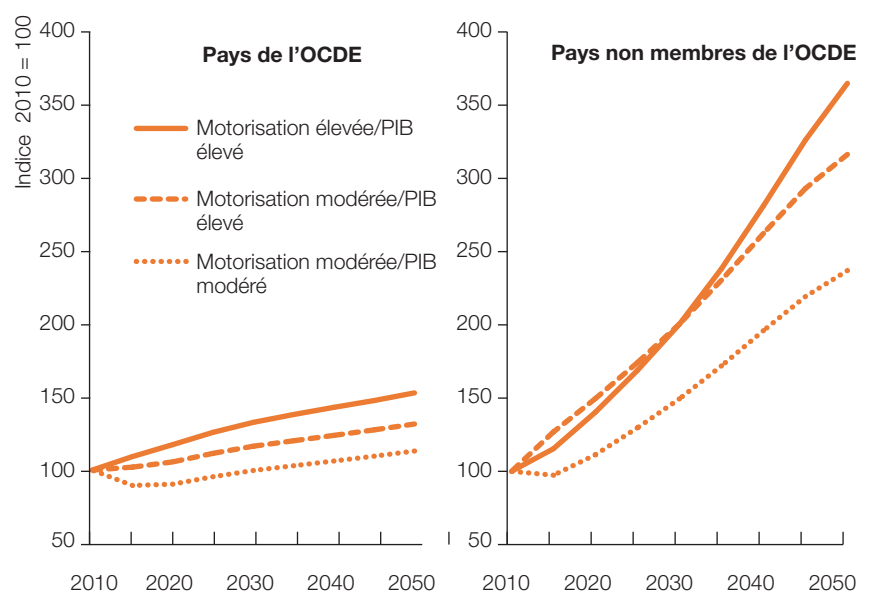
Les gouvernements devraient concilier au mieux les divers objectifs de la politique publique, par exemple, s'agissant de la conception de moteurs d'aéronefs, entre les nuisances sonores et les émissions polluantes, ou entre les réductions de la consommation des voitures particulières et la baisse des recettes fiscales sur les carburants. Avec la diffusion des politiques de croissance verte, il importe de revoir la façon dont le secteur des transports est taxé. Il convient également de prendre en compte l'économie politique des redevances de congestion en s'appuyant sur l'expérience acquise avec les systèmes existants, et de procéder à des évaluations socio-économiques approfondies des investissements et politiques des pays en matière de transport.

Pour en savoir plus

www.internationaltransportforum.org

Perspectives des transports 2012
(FIT, 2012)

TAUX DE MOTORISATION RAPPORTÉ AU PIB
2010-2050



Source: Perspectives des transports 2012, Forum international des transports (FIT).



Conclusions politiques à l'intention de la Conférence Rio+20

De la Réunion du comité des politiques d'environnement de l'OCDE au niveau ministériel, tenue les 29 et 30 mars 2012

Nous, les Ministres¹ réunis au siège de l'OCDE les 29 et 30 mars 2012 ;

Nous rappelons que le développement durable est un objectif fondamental des gouvernements des pays membres et de l'Organisation elle-même, comme indiqué dans le communiqué de la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres (RCM) de mai 2001 [PAC/COM/NEWS(2001)48]. Nous insistons sur l'importance qu'il y a à poursuivre les travaux sur le développement durable à l'OCDE.

Nous rappelons en outre que la RCM de 2009 a adopté la « Déclaration sur la croissance verte » [C/MIN(2009)5/ADD1/FINAL] et que la RCM de 2011 a accueilli favorablement la *Stratégie de l'OCDE pour une croissance verte* [C/MIN(2011)4 et annexes 1 et 2 ; C/MIN(2011)5 et C/MIN(2011)5/FINAL]. Nous sommes d'avis que la croissance verte est un moyen pratique de réaliser bon nombre des objectifs du développement durable, mais qu'elle ne saurait s'y substituer. Nous notons que la finalité de la croissance verte coïncide étroitement avec l'un des deux grands thèmes de la conférence Rio+20, à savoir l'économie verte dans le cadre du développement durable et de l'éradication de la pauvreté. Nous soutenons le travail engagé par l'OCDE sur la croissance verte, et nous réjouissons de la contribution qu'il apporte aux discussions de la conférence Rio+20.

Nous accueillons avec satisfaction les *Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2050 (les Perspectives)*, ouvrage qui répond à la demande formulée à notre réunion de 2008. Nous estimons qu'il contient d'importants résultats concernant le climat, l'eau, la biodiversité et la santé humaine qui devraient éclairer utilement les débats de la conférence Rio+20 à venir. Nous prenons également acte de la nécessité pour l'OCDE d'accorder une plus grande attention à d'autres enjeux environnementaux, notamment l'efficacité d'utilisation des ressources et l'efficacité énergétique, l'agriculture durable et la sécurité alimentaire, la réduction des risques liés aux

produits chimiques et la gestion des déchets, ainsi que l'aménagement du territoire sous l'angle de l'environnement.

Les *Perspectives* montrent bien qu'il faut agir sans tarder pour relever des défis environnementaux majeurs, modifier la trajectoire de développement et éviter les conséquences et les coûts de grande ampleur que pourrait entraîner l'inaction. Nous nous référons aux enseignements qui se dégagent des *Perspectives* pour confirmer que le maintien du statu quo en matière de croissance et de développement aurait de graves conséquences pour la biosphère de la Terre. Même si des incertitudes demeurent concernant les seuils environnementaux, franchir ces seuils entraînerait de véritables pertes de bien-être et de prospérité.

Nous notons aussi qu'une bonne gouvernance et des politiques bien conçues peuvent grandement atténuer ces pressions et répondre en même temps aux légitimes aspirations au développement de tout un chacun. Nous reconnaissons qu'il importe de réunir les conditions propices à un passage sans à-coups à une croissance verte inclusive et équitable.

Nous estimons que la *Stratégie de l'OCDE pour une croissance verte*, publiée en mai 2011 et enrichie par des analyses ultérieures, fournit une importante panoplie d'instruments pour aborder nombre des problèmes de développement auxquels la communauté mondiale est confrontée. Nous attendons avec intérêt le rapport à venir de l'OCDE sur la croissance verte dans les pays en développement et les économies émergentes, et nous félicitons de la contribution de ces dernières au rapport, laquelle renforcera sa pertinence et son utilité pour l'action publique.

Nous invitons l'OCDE à donner une plus vaste portée, tant thématique que sectorielle, à son analyse sur la croissance verte, conscients que la croissance verte doit être encouragée dans tous les secteurs et tenir compte des liens qui existent entre eux. Nous affirmons que l'idée de croissance verte ne saurait se substituer au paradigme plus large du développement durable. Une

politique de croissance verte vise à favoriser la croissance économique et le développement tout en veillant à ce que les actifs naturels continuent de fournir les ressources et les services environnementaux sur lesquels repose notre bien-être. La croissance verte renvoie non pas à une prescription universelle, mais à une approche qui vise à prendre en compte des niveaux différents de développement, de dotation en ressources et de pressions environnementales.

Nous soutenons les efforts visant à inscrire systématiquement la croissance verte dans la politique économique, et reconnaissons le rôle important des ministères des finances et de l'économie, et de leur collaboration avec nos propres ministères, comme avec ceux qui sont notamment chargés de l'innovation, du perfectionnement des compétences, de la gestion des ressources naturelles, de l'agriculture et de l'énergie. Le secteur privé jouera un rôle majeur dans la concrétisation des promesses de la croissance verte. Nous insistons sur la nécessité que les gouvernements établissent des cadres propices à la mobilisation de l'investissement privé et travaillent véritablement en partenariat avec le secteur privé et la société civile dans le sens de la croissance verte. La réussite des politiques de croissance verte dépend de la sensibilisation des consommateurs et des entreprises à la nécessité et aux possibilités de changements, et de la volonté des gouvernements d'appliquer des politiques qui modifient les incitations auxquelles sont exposés ces groupes. Cela souligne l'importance que revêtent l'accès à l'information, la sensibilisation et la participation du public en matière d'environnement, de même que les réelles possibilités de recours en révision judiciaire et administrative de décisions susceptibles d'influer sur l'environnement. Nous comptons sur l'OCDE pour qu'elle oeuvre avec les pays à l'étude de modalités d'application et de méthodes de gouvernance qui soient adaptées aux différents contextes nationaux.

Nous tenons à souligner que pour permettre aux pays de suivre efficacement la mise en oeuvre de leur stratégie nationale de croissance verte et les progrès accomplis sur la voie des objectifs qui pourraient être convenus à la conférence Rio+20, des instruments de mesure concrets devront être élaborés. Nous saluons les travaux en cours à l'OCDE sur les indicateurs de la croissance verte [C/MIN(2011)5/FINAL], qui complètent utilement le PIB en donnant un moyen d'apprécier et de faire connaître les progrès réalisés concernant le découplage de la pollution et de la consommation de ressources par rapport à la croissance, ainsi que l'impact de l'activité économique sur les actifs naturels et le bien-être humain, y compris la protection de la santé humaine. Nous demandons instamment à l'OCDE de coopérer avec d'autres organismes compétents pour concevoir un cadre commun facilement utilisable en pratique par tous les pays, compte tenu de leur situation et de leurs capacités. Nous sommes désireux de recueillir une plus large adhésion en faveur de ces indicateurs à la conférence Rio+20.

Nous nous engageons à faire en sorte que le programme d'action pour la croissance verte, le libre-échange et la liberté

d'investissement au service du développement durable, ainsi que la diffusion des technologies vertes et de l'innovation se renforcent mutuellement. Nous insistons sur le fait que la croissance verte ne devrait pas constituer un moyen d'instaurer une discrimination ou servir de prétexte au protectionnisme économique ; parallèlement, les politiques en matière d'échanges et d'investissement ne doivent pas être un obstacle à la croissance verte ou au développement durable. Nous notons que l'OCDE n'a pour l'instant relevé aucun signe de protectionnisme vert en matière d'investissement. Il conviendrait de renforcer la coopération internationale, notamment dans le domaine du développement des capacités, afin de favoriser les systèmes de production non polluants dans tous les pays, et d'éviter le transfert de productions polluantes vers des pays appliquant des réglementations moins strictes. Nous invitons l'OCDE à continuer d'estimer et d'évaluer les subventions aux combustibles fossiles et autres subventions, en vue d'étayer les efforts entrepris par les pays pour rationaliser ou abandonner progressivement les subventions préjudiciables à l'environnement et inefficaces, comme celles en faveur des combustibles fossiles, qui encouragent la surconsommation, tout en apportant un soutien ciblé aux plus pauvres.

Nous estimons que les travaux sur le développement durable et l'environnement devraient être prioritaires dans les activités menées par l'OCDE en coopération avec les pays faisant l'objet d'un engagement renforcé (Afrique du Sud, Brésil, Chine, Inde et Indonésie), ainsi qu'avec la Russie et d'autres pays émergents et en développement. Nous sommes convaincus que tous ont intérêt à mettre en commun leurs données d'expérience, notamment dans le cadre du processus d'examen par les pairs amélioré et rationalisé de l'Organisation, de sorte que la croissance verte puisse se fonder sur une aide à la formulation des politiques tenant compte de la spécificité des pays.

Nous soutenons les efforts visant à accélérer et à envisager plus largement la transition planétaire vers une économie verte inclusive, faisant prévaloir le développement durable et l'éradication de la pauvreté, ainsi qu'à stimuler l'action internationale et à accroître la coopération dans des domaines clés pour l'environnement et le développement social comme l'agriculture, l'eau, l'énergie, l'emploi et l'éducation. Nous sommes déterminés à renforcer à tous les niveaux (local, infranational, national, régional, mondial) les structures de gouvernance dont dépendent l'instauration du développement durable et la réalisation des objectifs convenus à l'échelle internationale. Nous comptons bien progresser dans ces domaines à l'occasion de la conférence Rio+20. Nous apportons notre soutien à la conférence Rio+20 et sommes résolus à contribuer à ses résultats.

1. Ministres et Représentants d'Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chili, Colombie, Corée, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Suisse, Turquie et de l'Union Européenne.



Déclaration d'orientation du CAD de l'OCDE à la Conférence de Rio+20

La présente Déclaration d'orientation a été APPROUVÉE à la Réunion du CAD au niveau des hauts fonctionnaires qui a eu lieu les 3-4 avril 2012

Rio+20 offre une occasion importante d'évaluer les progrès, de mettre en évidence les lacunes et de réitérer les engagements pris en faveur du développement durable. Nous, membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, promettons d'intensifier notre collaboration afin de relever les défis nouveaux et émergents qui se profilent et de promouvoir la transformation économique et sociale à l'appui du développement durable. Nous exprimons notre pleine adhésion aux trois dimensions du développement durable par notre soutien au développement social, à la croissance économique et à la protection de l'environnement et nous apporterons notre contribution pour que la Conférence Rio+20 produise des résultats patents et probants en élaborant un cadre mondial à l'appui du développement fondé sur l'exemple concluant des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et en tenant compte des enseignements tirés de cette expérience.

Nous continuerons à apporter notre soutien à la quête des pays en développement d'une croissance plus verte et plus solidaire dans le cadre d'objectifs de développement et de stratégies de réduction de la pauvreté définies et conduites par les pays eux-mêmes, conformément aux principes adoptés en vertu du Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement. Nous nous en tenons à nos engagements d'intégrer la biodiversité, les services écosystémiques et l'adaptation au changement climatique dans nos pratiques¹ et de *rehausser la qualité et l'efficacité de l'aide au développement, pour ce qui est en particulier d'induire une croissance économique pro-pauvres et de faire reculer la pauvreté*². Nous nous félicitons que les Conclusions politiques de la réunion du Comité des politiques d'environnement de l'OCDE au niveau ministériel aient été adoptées les 29 et 30 mars 2012.

Nous nous appuyons sur nos efforts passés. L'APD que nous distribuons, utilisée de longue date à l'appui de la réalisation de l'ensemble des OMD, l'accent étant toutefois placé sur le

développement économique et social, n'a cessé de croître pour atteindre en 2010 près de 130 millions USD. Ce chiffre représente une hausse de 63 % depuis 2000. Nous nous sommes également efforcés de mieux prendre en considération les inquiétudes grandissantes qu'éveillent, dans les pays en développement, les défis à relever dans le domaine de l'environnement, et ces dernières années, l'APD consacrée au développement dans le domaine de l'environnement (troisième dimension du développement durable) a également augmenté. Entre 2001-2002 et 2009-2010, l'APD bilatérale que nous affectons à la protection de l'environnement en général a augmenté de 1.9 milliard USD à 5.1 milliards USD et l'aide que nous consacrons aux autres activités en faveur de la viabilité écologique est passée de 5.8 milliards USD à 20.3 milliards USD.

Nous partageons les préoccupations des pays en développement soucieux de la viabilité écologique et reconnaissons que nombre d'entre eux ont ouvert la voie de l'utilisation responsable des ressources naturelles et tirons les leçons des faiblesses des modèles de développement classiques. Nous reconnaissons en outre les spécificités de la croissance verte dans les pays en développement où elle doit contribuer à la réalisation des objectifs nationaux de développement, de réduction de la pauvreté et de création d'emplois dans l'optique du développement durable. Nous sommes convaincus que la croissance verte peut permettre d'atteindre ces objectifs, mais que cela ne sera possible que si des stratégies adaptées à la situation de chaque pays sont définies grâce à des processus de formulation des politiques nationales et de planification conduits par les gouvernements.

Nous appuierons les efforts engagés par nos partenaires des pays en développement pour :

- élaborer et mettre en oeuvre des stratégies visant à instaurer une croissance verte qui soient adaptées aux pays et définies

par eux, qui présentent un bon rapport coût-efficacité et profitent à tous, qui tiennent compte des priorités relatives et des obstacles relevant de l'économie politique, qui appuient les cadres d'action locaux, sectoriels et nationaux en faveur de l'équité, de la réduction de la pauvreté et du développement, et qui soient appliquées dans le cadre des processus de planification et d'élaboration des budgets nationaux.

- instaurer un climat de confiance, développer les capacités et mettre en place des partenariats entre toutes les parties prenantes, et renforcer la gouvernance solidaire des politiques et des dépenses publiques, la gouvernance économique et la gestion des ressources naturelles de sorte que les intérêts des pauvres, femmes et hommes, soient pris en compte dans les politiques de croissance verte et que ces populations conservent leur droit d'accéder à des biens durables pour leur subsistance et aux programmes de protection sociale.
- repérer et entretenir les opportunités d'innovation et d'investissement verts réalisables à un prix abordable et permettant de créer des emplois, pour offrir notamment des moyens d'existence résilients au changement climatique et des technologies bas carbone et économes en ressources, et les promouvoir, notamment en soutenant les initiatives locales, les savoirs autochtones et le transfert de technologie vers les pays en développement et entre eux, selon des modalités librement consenties et définies d'un commun accord.
- soutenir et suivre de près les partenariats public-privé pour stimuler l'innovation afin d'atténuer les risques pour les investisseurs et favoriser les initiatives associant de multiples parties prenantes afin de promouvoir des investissements et des filières de production plus équitables et écologiquement viables.
- accroître la valeur et le bien-être tirés du capital naturel en gérant les ressources naturelles de façon durable et en établissant des mécanismes de paiement au titre des services écosystémiques, en augmentant les recettes intérieures et la redistribution des revenus provenant de l'utilisation et de l'extraction des ressources naturelles et en élaborant des comptes nationaux de plus large portée, et adopter des mesures adéquates pour améliorer les conditions de vie.

Nous entendons également :

- évaluer et améliorer la cohérence de nos politiques nationales de croissance verte et des objectifs de développement, et recourir à des évaluations stratégiques environnementales et des évaluations d'impact sur la pauvreté pour faire prendre conscience à nos administrations des problèmes d'environnement et de

changement climatique et de leurs liens avec la réduction de la pauvreté, et faire en sorte que nos programmes soutiennent en toute cohérence la croissance verte et la réduction de la pauvreté.

- appuyer les systèmes qui permettent aux pays de choisir des scénarios de croissance et des trajectoires technologiques qui soient socialement et écologiquement viables, et de gérer convenablement les biens publics mondiaux et le renforcer en : créant des incitations pour encourager l'investissement étranger dans les secteurs durables ; favorisant les flux commerciaux de biens et services écologiquement viables ; encourageant la participation active des pays en développement aux processus internationaux de normalisation et en renforçant les capacités d'innovation.
- encourager les pays à collaborer à tous les niveaux afin de promouvoir le partage des connaissances et le renforcement effectif des capacités et des institutions, en mettant notamment à profit la Plateforme de connaissances sur la croissance verte.

Nous comptons suivre nos progrès en :

- soutenant les systèmes de suivi, d'évaluation et de notification des programmes publics mis en place par les pays en développement partenaires, pour construire et utiliser leur propres indicateurs de la croissance verte et du développement durable, en mettant notamment à profit les travaux consacrés par l'OCDE à la mesure du bien-être et de la croissance verte ;
- continuant à suivre et notifier au CAD de l'OCDE les apports de ressources ciblant les objectifs sociaux et environnementaux pertinents ;
- rendant compte au CAD de l'OCDE de nos progrès pour intégrer la croissance verte dans la coopération pour le développement, mettre en oeuvre les principaux éléments de cette Déclaration et assurer le partage des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'expérience.

1. Déclaration d'orientation sur l'intégration des considérations relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques associés dans la coopération pour le développement, adoptée en avril 2010, et Déclaration sur la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans la coopération pour le développement, adoptée en mai 2009.

2. "L'objectif suprême du CAD consiste à promouvoir les politiques de coopération pour le développement et autres stratégies propres à favoriser l'instauration d'un développement durable, y compris l'instauration d'une croissance économique propice à la lutte contre la pauvreté et, dans cette optique, à rehausser la qualité et l'efficacité de l'aide au développement." Tiré du mandat du CAD extrait de la Résolution du Conseil C(2010)123 et CORR1.

www.oecd.org/cad/environnement



VERDISSEMENT DE L'OCDE

L'OCDE prend des mesures pour améliorer ses performances environnementales :

Gestion des déchets

Entre 2007 et 2011, l'OCDE a divisé par deux sa production totale de déchets.

Le nombre d'exemplaires imprimés des documents officiels a été réduit de plus de moitié en 15 ans.

Le papier, les boîtes, les bouteilles, les métaux, les piles et les équipements électroniques hors d'usage sont recyclés.

Consommation d'eau

La modification des robinets a permis d'abaisser de 20-22 % la consommation d'eau totale.

Consommation d'énergie

Des ampoules à basse consommation sont utilisées dans l'ensemble des locaux de l'Organisation.

Les locaux sont en partie chauffés et refroidis grâce à de la vapeur produite par l'incinération d'ordures ménagères.

La chaleur produite par la salle informatique est utilisée pour réchauffer les locaux.

Locaux et installations

En 2011, l'un des principaux bâtiments du siège de l'OCDE, le bâtiment Marshall, a obtenu la certification NF Haute Qualité Environnementale (HQE®) Exploitation.

La majorité des produits utilisés dans l'Organisation sont porteurs d'un écolabel : produits de nettoyage, peintures, colles, moquettes, etc.

Depuis 2002, le mobilier qui équipe l'OCDE est produit, transporté, recyclé et réutilisé selon des méthodes respectueuses de l'environnement.



www.oecd.org/rio20-fr